



DÉCISION D'ATTRIBUTION N°02/DA/CMOL/M/SG/2026
PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N°01/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
CERTAINES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE
MOLOUNDOU, DANS LE DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, RÉGION DE L'EST, RÉPARTIS EN
DEUX (02) LOTS.

Maître D'ouvrage : Maire de la Commune de moloundou

Financement : BIP-2026 (MINEDUB)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU

- Vu la Constitution du Cameroun ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le décret n° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 235 du 07 juin 1955 portant création de la Commune de Moloundou ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;
Vu l'Arrêté n°000188/A/MINDEVEL du 5 mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur ALLO Jean Richard** comme Maire de la Commune de Moloundou et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finance, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la décision N°000119/CAB /MINMAP du 26 mars 2024 portant nominations des présidents des commissions internes de passations des marchés auprès de certaines communes et communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N°10/DM/CMOL/M/SG/2025 du 1^{er} avril 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision municipale N°25/DM/CMOL/M/SG/2024 du 01/04/2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés placée auprès de la commune de moloundou ;
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 pour les travaux de construction de certaines infrastructures scolaires dans certaines localités de la commune de moloundou, dans le département de la Boumba et Ngoko, Région de l'est, répartis en deux (02) lots
Vu le Procès-verbal de proposition d'attribution du 03 juillet 2026 ;
Vu le Budget Communal 2026 ;
Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La Commande objet de l'Appel d'offres susvisé est attribuée à :

	N° LOT	SOUMISSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	Montant TTC	Montant HT	Rang
AONO N°01	Lot 1 (EPP MAWA (SOCAMBO))	ETS HUMBLE BUSINESS	20 oui sur 24 Soit 83,33%	36 000 000	30 188 679	1er
	Lot 2 (EMP BIMBE)	AMAZONE CONSTRUCTION INVESTMENT SARL	22 oui sur 24 Soit 96,66%	28 000 000	23 480 084	1er

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. /-

- Ampliations :**
- > ARMP/EST ;
 - > DD-MINEPAT/BN ;
 - > DDMINMAP/BN ;
 - > SOPECAM ;
 - > Président CIPM Mol (pour info) ;
 - > SPDL/CMOL (pour archivage) ;
 - > Intéressé ;
 - > Archive/Chrono



Fait à Moloundou, le
Le Maire (Autorité Contractante)

06 JUL 2026

Allo Jean Richard



COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°02/CA/CMOL/M/SG/2026

Portant publication des résultats de l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 pour les travaux de construction de certaines infrastructures scolaires dans certaines localités de la commune de moloundou, dans le département de la Boumba et Ngoko, Région de l'est, répartis en deux (02) lots

Maître D'ouvrage : Maire de la Commune de Moloundou
Financement : BIP-2026 (MINEDUB)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU

COMMUNIQUE :

Par *Décision d'Attribution N°02/DA/CMOL/M/SG/2026 du 06/07/2026*, l'appel d'offres ci-dessus citée en objet est attribué au soumissionnaire(s) ci-après :

	N° LOT	SOUMISSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	Montant TTC	Montant HT	Rang
AONO N°01	Lot 1 (EPP MAWA (SOCAMBO))	ETS HUMBLE BUSINESS	20 oui sur 24 Soit 83,33%	36 000 000	30 188 679	1er
	Lot 2 (EMP BIMBE)	AMAZONE CONSTRUCTION INVESTMENT SARL	22 oui sur 24 Soit 96,66%	28 000 000	23 480 084	1er

Ledit/lesdits attributaire(s) ci-dessus est(sont) invité(s) à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Moloundou (Secrétariat Général), pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

Fait à Moloundou, le 06 JUIL 2026
Le Maire (Autorité Contractante)

- Ampliations :
- ARMP/EST ;
 - DD-MINEPAT/BN ;
 - DDMINMAP/BN ;
 - SOPECAM ;
 - Président CIPM Mol (pour info) ;
 - SPDL/CMOL (pour archivage) ;
 - Intéressé ;
 - Archive/Chrono

